

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009**

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, ALBARELLO, SANTOS, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANÇOIS, COURNAC, KINDA

Absent avec procuration :

Monsieur LE BAUT donne procuration à Madame DE RIVAS

Madame DE RIVAS est nommée secrétaire de la séance.

Avant le vote du compte rendu de la séance du 28 septembre 2009, le groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" fait remarquer que les votes de la délibération n°73 "Fixation d'un droit de place pour occupation du domaine public communal par le Bar l'Oustaou" n'ont pas été portés au compte rendu.

Les votes se répartissaient ainsi :

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Pour

Le compte rendu de la séance du 28 septembre est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Pour

Lecture est donnée des décisions n°09.44 à 09.56.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°82 – Finances communales – Décision modificative n°1 - Exercice 2009

A LA MAJORITE,

PROCEDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" dans le cadre de l'exécution du budget 2009, à des transferts de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Compte	Nature	Dépenses	Recettes
7322	Dotation de Solidarité Communautaire		85 462,27
7388	Produits exceptionnels divers		20 000,00
70688	Autres prestations de service		1 500,00
60612	Energie, électricité	58 162,00	
60621	Combustibles	853,00	
60624	Produits de traitement	1 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	- 2 500,00	
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	
6068	Autres matières et fournitures	715,00	
611	Contrats de prestations de services	24 000,00	
6135	Locations mobilières	- 4 200,00	
614	Charges locatives de copropriétés	150,00	
61521	Terrains	12 900,00	
61522	Bâtiments	- 12 250,00	
61523	Voies et réseaux	7 500,00	
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	
6156	Maintenance	- 23 000,00	
617	Etudes et recherches	1 500,00	
6182	Documentation générale et technique	500,00	
6236	Catalogues et imprimés	50,00	
6241	Transport de biens	- 2 000,00	
6248	Divers	-10 000,00	
64131	Rémunération pers non titulaire	31 480,00	
6453	Cotisation aux caisses de retraite	14 111,00	
6456	Versement au FNC supplément familial	491,27	
6532	Frais de mission	1 500,00	
6533	Cotisation retraite	- 1 500,00	
TOTAL		106 962,27	106 962,27

INVESTISSEMENT

Compte	Nature	Dépenses	Recettes
020	Dépenses Imprévues Investissement	- 1 600,00	
1641	Remboursement capital emprunt	1 600,00	
2135	Installations générales, agencement	- 1 709,00	
2152	Installations de voirie	1 048,00	
21568	Autre mat et outillage d'incendie	288,00	
2158	Autres installations mat et outillage	5 730,00	
2182	Matériel de transport	- 24,00	
2184	Mobilier	500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	- 5 833,00	
2312	Terrains	- 130,00	
2313	Constructions	- 83 179,00	
2315	Installation, matériel et outillage techn	51 753,00	
2318	Autres immobilisations en cours	31 556,00	
TOTAL		0,00	0,00

DCM N°83 – Finances communales – Indemnité de conseil au Receveur Municipal

A L'UNANIMITE,

ATTRIBUE l'indemnité de conseil à Monsieur Daniel CORMIER, Trésorier Principal d'Istres au taux de 100% pour l'année 2009 et les années suivantes, jusqu'au terme de la mandature ou jusqu'à son départ sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

DIT que les crédits sont prévus au budget de chaque exercice considéré chapitre 011 article 6225.

DCM N°84 - Tarifs publics communaux – Actualisation – Année 2009

A LA MAJORITE,

PROCEDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" à l'actualisation des tarifs de certains services publics communaux ainsi qu'il suit :

		Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Restaurant Municipal du 3 ^{ème} Age	Repas	5,00 €	5,50 €
	Repas Invité	7,50 €	8,25 €
	Repas Agent communal	5,00 €	5,50 €
Pompage de l'eau du canal	Riverain	70,00 €/an	85,00 €/an
	Exploitant de serres ou pleine terre	115,00 €/an	140,00 €/an
	Remise en service de martelière	166,00 €/an	200,00 €/an

DIT que ces tarifs seront appliqués au 1^{er} décembre 2009.

DCM N°85 – Services publics communaux – Vote du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire – Annule et remplace le règlement du 27 juin 2008

A LA MAJORITE,

ADOpte par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" dans le cadre du fonctionnement des services publics communaux le nouveau règlement du service d'accueil périscolaire (accueil du matin et du soir, pause méridienne, transports scolaires Rostand, restauration scolaire).

PRECISE que ce règlement annule et remplace le règlement adopté par l'Assemblée municipale le 27 juin 2008.

DIT que le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

DCM N°86 – Services publics communaux – Vote du règlement intérieur du Complexe sportif René Jauras

A LA MAJORITE,

ADOpte par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" le règlement intérieur du Complexe sportif René Jauras.

PRECISE que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} décembre 2009.

DCM N°87 – Participation financière de Monsieur Sébastien KUHN à la dissimulation de câbles électriques sur la façade de sa maison sise Rue Monier

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de dissimulation des câbles électriques EDF sur la façade de la maison de Monsieur KUHN sise 3 Rue Monier compte tenu de l'existence d'un réseau d'éclairage public sur sa façade.

ACCEPTTE de payer la facture globale des travaux à EDF.

PRECISE que Monsieur KUHN remboursera à la commune la somme de 457,80 euros hors taxes.

DIT que la dépense des travaux d'une part et la recette d'autre part seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

DCM N°88 – Marchés Publics – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Mitre les Remparts pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

INVITE le Centre Communal d'Action Sociale à approuver le projet de constitution du groupement de commandes et à autoriser la signature de la convention constitutive.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DCM N°89 – Personnel communal – Transformation d'un emploi dans l'intérêt du service public

A L'UNANIMITE,

PROCEDE dans l'intérêt du service public à la transformation de l'emploi ci-après :

* *Filière Administrative*

Catégorie C

- un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (50%) (IB 298/413)
- en
- un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet (IB 298/413)

PRECISE que ces mesures prendront effet au 1^{er} décembre 2009.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

La séance est levée à 19h.20

Le Maire,

Christian BEUILLARD

